



## **ACCORD CADRE REGIONAL DECLINANT LE PROTOCOLE D'ACCORD NATIONAL DU 18 JUILLET 2018 VISANT A FAVORISER L'ACCES AUX ENTREPRISES DU BATIMENT A 15 000 BATISSEURS**

### **Entre**

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Grand Est, Monsieur Jean-Luc MARX, ci-après désigné l'Etat,

La Région Grand Est, représentée par sa Vice-Présidente en charge de l'Emploi, Madame Valérie DEBORD, ci-après désigné le Conseil Régional,

Pôle Emploi Grand Est, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Philippe SIEBERT, ci-après désigné Pôle emploi,

L'Association Régionale des Missions Locales Grand Est, représentée par son Président, Monsieur Claude MARECHAL, ci-après désignée l'ARML,

La Fédération Française du Bâtiment Grand Est, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc SCHAFFNER, ci-après désignée la FFB,

*Ci-après dénommées « Les Parties »*

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

#### **PREAMBULE**

##### **Le contexte économique du Bâtiment**

Après huit années de baisse quasi-continue, l'activité du Bâtiment s'est redressée en 2016, à +2 % en volume, avant de nettement accélérer en 2017, à +5 %, en lien avec le fort dynamisme du logement neuf.

Pour 2018, le Bâtiment s'est affiché encore en croissance, bien que sur un rythme deux fois moins rapide, suite à un net ralentissement du logement neuf.

Après avoir perdu 180 000 postes salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein depuis 2008, le retournement de l'activité a permis au Bâtiment de créer à nouveau de l'emploi à partir de 2017. Pour 2018, la création de 30 000 nouveaux postes était attendue. Toutefois, les difficultés de recrutement faisaient peser une incertitude sur la capacité à atteindre un tel objectif.

##### **Une grande diversité dans les publics accueillis**

La profession rassemble des entreprises de toutes tailles qui reçoivent traditionnellement une grande diversité de publics. Elle accueille des jeunes en formation professionnelle à tous les niveaux, du CAP aux diplômés d'ingénieur au niveau national : 150 000 jeunes se préparent chaque année à intégrer le Bâtiment, dans le cadre d'une formation par l'apprentissage, par voie scolaire ou universitaire. 800 personnes préparent un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) chaque année.

Les entreprises du secteur participent depuis toujours à l'accueil et à l'intégration de publics en difficulté, éloignés du monde du travail, et accueillent des demandeurs d'emploi et des jeunes sans qualification.

La profession s'est dotée, en particulier, d'un réseau de Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et de structures locales (ARIQ, chantiers école...), mais également de Fondations (Fondation FFB, Fondation BTP Plus) à même de participer à cet engagement.

Enfin, elle offre des possibilités d'évolution et d'épanouissement professionnel fortes, illustrées chaque année par le nombre de compagnons qui créent ou reprennent une entreprise.

### **Le secteur du Bâtiment en région Grand Est**

La FFB Grand Est représente 4 500 artisans et entrepreneurs du Bâtiment, employant près de 60 000 salariés sur la région. Le secteur rencontre des difficultés pour recruter et mobiliser des publics. La FFB s'appuie sur sa bonne connaissance des entreprises adhérentes et a déjà engagé un travail d'analyse des besoins. **En région, l'objectif poursuivi par la FFB au travers du présent Accord Cadre Régional est simple : réaliser des entrées en contrat de travail, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, apprentissage, parcours qualifiant, dispositif de professionnalisation, etc.) et quel que soit le public concerné.**

Un Protocole d'Accord National a été conclu le 18 juillet 2018 entre le Ministère du Travail, le Ministère de la Cohésion des Territoires et la FFB avec pour objet de favoriser l'accès aux entreprises du Bâtiment à 15 000 jeunes bâtisseurs. A titre d'illustration des enjeux, en région Grand Est, dans le cadre du Protocole d'Accord National, le besoin est estimé en l'état par la FFB à environ 1000 embauches par an.

**Afin de déployer leurs interventions, en région Grand Est, les Parties ont décidé de structurer leur partenariat pour relayer les dynamiques existantes et développer de nouvelles dynamiques de coopération sur les territoires.**

Le contexte se prête à un renforcement du partenariat, notamment la mise en œuvre de la dimension sectorielle du Contrat d'Objectif Territorial BTP – Construction signé en région le 26 juin 2018 et la déclinaison du Plan Investissement Compétences (PIC) au travers du PACTE avec lesquels le Présent Accord Cadre s'inscrit dans une stricte complémentarité.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD CADRE REGIONAL**

**Le présent Accord Cadre Régional a pour objet de décliner le Protocole d'Accord National du 18 juillet 2018. Il entend réaffirmer les principes et les objectifs de collaboration entre les Parties signataires. Sur une base volontariste et dans une logique d'articulation des interventions, la Région Grand Est, Pôle emploi et l'Association Régionale des Missions Locales sont cosignataires.**

La volonté des différents partenaires est de développer les synergies, de manière globale, dans leurs interventions. **Permettre l'accès aux entreprises du Bâtiment à 15 000 jeunes** (en déclinaison du Protocole d'Accord National) **constitue le fil directeur pour la déclinaison.** Le partenariat à développer en région a vocation à aller au-delà pour faciliter l'accès de tout type de public au secteur du Bâtiment.

Dans la logique qui précède, il est convenu d'un ciblage large des publics, objet du partenariat : en référence au Protocole d'Accord National, **le public cible est constitué à la fois par les jeunes et/ou les demandeurs d'emploi et/ou les personnes résidant en QPV et/ou les publics réfugiés. Au regard de l'enjeu rattaché à la lutte contre le chômage des jeunes, un focus particulier est prévu (sans exclusivité) sur les jeunes.**

**Le partenariat au niveau régional vise à relayer les dynamiques et à apporter de la fluidité sur les territoires, sans limiter, de quelque manière que ce soit, les initiatives prises au niveau départemental.**

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES AU TITRE DE L'ACCORD CADRE REGIONAL**

### ✓ **La FFB Grand Est s'engage à :**

- Définir les besoins en compétences des entreprises du Bâtiment et les mettre à disposition des acteurs locaux, dont le Service Public de l'Emploi ;
- Communiquer auprès du grand public sur les métiers du Bâtiment ;
- Informer les acteurs professionnels dont les prescripteurs d'orientation et d'insertion de cette opération ;
- Etablir des partenariats avec les différents acteurs de l'insertion et de la formation ;
- Mobiliser son réseau départemental sur cette opération :
  - Recenser les besoins en recrutement par bassin d'emploi, par métier, compétences, et par niveau ;
  - Aider au repérage des candidats en adéquation avec les besoins des entreprises ;
  - Encourager les entreprises du Bâtiment à organiser des actions autour de journées portes ouvertes de découvertes des métiers, d'événements sur les métiers en tension et de l'accueil en périodes d'immersion ;
  - Aider la mise en place de parcours de formation ciblés (mobiliser Clé'A pour les demandeurs d'emploi souhaitant travailler dans le Bâtiment, soutenir le développement des Préparations opérationnelles à l'emploi individuel –POEI– et collectif –POEC–, des Actions de formation préalable au recrutement –AFPR– et des Méthodes de recrutement par simulation –MRS–, faciliter l'acquisition des compétences numériques pour les nouveaux entrants dans la Profession notamment à travers l'aide au projet d'inclusion de compétences numériques – APICN –, mobiliser la validation des acquis de l'expérience – VAE) ;
  - Proposer les dispositifs de formation par alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), particulièrement adaptés aux jeunes et aux demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. Cette action participera à l'effort national de rattrapage engagé pour permettre à davantage de jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à l'apprentissage et trouver un employeur ;
  - Proposer des parcours individualisés aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ayant commencé une formation universitaire et souhaitant se réorienter vers le Bâtiment, ceci afin de leur permettre d'acquérir les bases professionnelles indispensables ;
  - Mettre en relation les publics concernés et les entreprises ;
  - Accompagner l'entreprise dans l'intégration et la fidélisation des futurs salariés et lui proposer des outils de gestion des ressources humaines : aide à la formulation des offres d'emploi, à la conduite d'entretiens, à l'accueil (guide de formalités d'embauche, livret d'accueil), formation à la sécurité, transmission des savoirs et développement des compétences...
  - Mobiliser les différents dispositifs créés par la profession ou par la FFB pour accompagner l'intégration professionnelle, avec notamment : PRO BTP (financement du permis de conduire, aides au logement, une mutuelle santé à coût réduit...), l'OPPBTP, (sensibilisation et prévention des risques sur les chantiers), la Fondation FFB (financement du permis de conduire, caisses à outils...).
- Favoriser l'implication et la présence dans cette opération des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

### ✓ **L'Etat s'engage à :**

- Mobiliser les acteurs du Service Public de l'Emploi, de la politique de la ville et leurs différents partenaires pour qu'ils apportent au niveau régional et local leur concours à la déclinaison du présent Accord Cadre Régional ;
- Contribuer à l'identification des jeunes en recherche d'emploi, des demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou des publics réfugiés pour faciliter leur intégration dans les entreprises du Bâtiment à courte et moyenne échéance ;

- Favoriser la mise en œuvre et l'adéquation des dispositifs publics d'accompagnement des jeunes sans emploi et des demandeurs d'emploi au service de leur accès au secteur du Bâtiment ;
- Créer les conditions pour un renforcement des passerelles entre les entreprises du secteur et les jeunes sortants notamment du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) dont la Garantie Jeunes, des Ecoles de la deuxième chance (E2C) ou des centres EPIDE ;
- Mobiliser les dispositifs permettant la mise en œuvre d'actions d'ingénierie (ingénierie de parcours, développement de l'attractivité du secteur, accompagnement RH des petites entreprises, développement des compétences, etc.).

✓ **La Région Grand Est :**

Les objectifs du présent Accord Cadre Régional sont pleinement concordants avec ceux du Contrat de Plan de Développement pour la Formation et l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) « Performance Grand Est » ainsi qu'avec sa déclinaison sectorielle le Contrat d'Objectifs Territorial pour le secteur Construction et Travaux Publics. La Région Grand Est cherche en effet à positionner son action au plus proche des besoins des citoyens, des entreprises et des territoires et à l'articuler avec les actions de ses partenaires pour rechercher les synergies.

La Région Grand Est s'engage ainsi à ouvrir les dispositifs de formation qu'elle met en œuvre aux personnes détectées dans le cadre du présent Accord Cadre Régional (publics « invisibles » et ce sous réserve de l'inscription comme demandeurs d'emploi au moment de l'entrée en formation).

La Région Grand Est salue par ailleurs la collecte opérée par la FFB auprès de ses adhérents sur les besoins des entreprises en compétences et prendra en considération cette matière dans le cadre de ses travaux (et notamment les Consultations Sectorielles et Groupes de travail du COT) pour faire évoluer son action de formation et mettre en œuvre des expérimentations (notamment dans le cadre du PACTE Régional) au plus près de la réalité du besoin des entreprises sur les territoires.

Enfin, la Région Grand Est continuera également, toujours dans le cadre du COT et en lien avec les partenaires concernés, de travailler à promouvoir les métiers du secteur ainsi qu'à utiliser les moyens qui sont les siens, en complémentarité avec ceux des partenaires, pour appréhender l'évolution des compétences et les données statistiques du secteur.

✓ **Pôle Emploi Grand Est :**

La Direction Régionale invitera ses Directions Territoriales à faciliter par les agences Pole emploi :

- L'intégration des futures et actuelles actions Bâtiment aux actions #versunmétier (forums, découverte des métiers, opérations de recrutement, visites de chantiers...);
- La mise en place d'un dispositif local de promotion de profils (tous profils, projet ou personnel qualifié), vers soit la délégation départementale FFB, soit vers les entreprises (à négocier localement);
- Le recours à la PMSMP pour les demandeurs d'emplois (évaluation, qualification du fichier, validation de projet, découverte métier), qualifier le fichier Dune pour les entreprises du Bâtiment volontaires à l'accueil;
- L'association de la FFB aux opérations « sortants de formation »;
- En complément, avec les délégations départementales de la FFB, à travailler sur l'attractivité des offres et la promotion de « maintenant ».

Pour tous ces engagements, les modalités opérationnelles sont à construire localement.

La Direction Régionale pourra assurer la promotion du présent Accord Cadre Régional auprès des usagers, de ses conseillers et de ses partenaires.

✓ **L'Association Régionale des Missions Locales Grand Est s'engage à :**

- Informer, sensibiliser, outiller les conseillers des Missions Locales sur le secteur du Bâtiment, les métiers et filières de formation et d'intégration des jeunes ;
- Favoriser les actions d'information et d'orientation à destination des jeunes accompagnés par le réseau des Missions Locales ;
- Favoriser les rencontres entre les jeunes accompagnés par le réseau des Missions Locales et les entreprises ;
- Diffuser les offres d'emploi, de formation, campagnes de promotion et évènements ;
- Communiquer sur les actions réalisées et assurer la diffusion des expériences réussies auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

**ARTICLE 3 – SUIVI ET EVALUATION DE L'ACCORD CADRE REGIONAL**

**Au niveau régional, un comité de suivi** se réunira au moins deux fois en 2019 avec pour objectifs :

- de suivre la déclinaison du présent Accord Cadre Régional au niveau local ;
- de faciliter la réussite des actions engagées régionalement et localement ;
- d'assurer les remontées au niveau du comité de suivi national ;
- de procéder à l'évaluation des résultats produits.

Le comité de suivi est composé *a minima* des signataires. Il peut être élargi en tant que de besoin afin de renforcer la plus-value de ses interventions.

**Au niveau local**, les représentants des Parties doivent trouver l'organisation la plus adaptée à leur propre fonctionnement ou la créer, le cas échéant, pour donner vie et lisibilité au partenariat et à ses actions.

Une coordination territoriale sera ainsi utilement organisée afin de décliner opérationnellement les engagements du présent Accord Cadre Régional selon des modalités qui seront définies localement par les relais des signataires au regard du contexte de chaque territoire.

**ARTICLE 4 - DURÉE DE L'ACCORD CADRE REGIONAL**

Le présent Accord Cadre Régional est conclu à compter de sa signature et jusqu'à la fin de l'année 2019. La finalité des partenaires est de poursuivre les dynamiques de travail qui auront été créées à l'issue.

Le présent Accord Cadre Régional est reconductible et amendable en tant que de besoin par voie d'avenant.

Fait à SCHILTIGHEIM, le 2 juillet 2019

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
et Européennes

  
Blaise GOURTAY

Pour la Région Grand Est

  
Jean ROTTNER

Pour Pôle Emploi Grand Est

  
Philippe SIEBERT

Pour la Fédération Française  
du Bâtiment Grand Est

Jean-Marc SCHAFFNER

Pour l'ARML Grand Est

  
Claude MARECHAL